

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

J'AGIS
UTILE

COMMENT
DEVENIR
ÉPARGNANT
SOLIDAIRE ?

L'actionnariat solidaire



Sommaire

Découvrir

Pages 4-5

Vous donner les repères pour saisir, en un coup d'œil, ce qu'est l'actionnariat solidaire et comment il fonctionne.

Comprendre

Pages 6-7

Vous partager les informations essentielles - cadre légal, risques, fiscalité, disponibilité de l'épargne - pour avancer sereinement et faire un choix éclairé.

Se projeter

Pages 8-9

Vous aider à visualiser concrètement ce que votre épargne peut changer, pour vous comme pour la société, à travers des témoignages et des exemples de projets financés.

S'engager

Page 10

Vous accompagner en 5 étapes clés pour passer facilement à l'action et devenir épargnant solidaire.



Introduction

Donner du sens à son épargne

Choisir l'actionnariat solidaire, c'est investir directement dans des entreprises qui construisent une société plus juste et durable. **C'est le circuit le plus court entre votre épargne et l'économie réelle.** Votre argent finance des projets concrets : création d'emplois, agriculture biologique, énergies renouvelables, habitat inclusif, solidarité internationale...

L'actionnariat solidaire repose sur la mobilisation de l'épargne citoyenne pour financer des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il permet à ces structures de renforcer leurs fonds propres grâce à des investisseurs engagés sur le long terme. En 2024, 1,2 milliard d'euros* (+10 % en un an) ont ainsi été investis dans des entreprises solidaires.

L'actionnariat solidaire crée un lien direct avec les entreprises financées, au service de l'intérêt général : vous choisissez celle que vous souhaitez soutenir, suivez l'utilisation de votre épargne et, selon les statuts, participez à sa gouvernance, par exemple en votant en assemblée générale. Il répond à une attente croissante : reprendre la main sur son argent et lui donner du sens.

Ce guide vous accompagne pas à pas pour comprendre ce qu'est l'actionnariat solidaire, identifier les différentes façons d'investir et passer à l'action de manière éclairée.

Il s'adresse aux épargnants qui souhaitent investir dans des entreprises de l'ESS, mais aussi aux entreprises solidaires qui veulent mieux expliquer leur démarche aux citoyens.

*Source : Zoom 2025 sur la finance solidaire, FAIR.



QUI SOMMES- NOUS ?

fair. est le collectif de référence de la finance solidaire en France. Nous nous engageons pour un monde dans lequel la finance constitue un levier majeur des grandes transitions de notre époque, en donnant la priorité à l'impact social et écologique. Notre collectif est précurseur d'une nouvelle ère, où chaque citoyen est acteur d'une économie plus humaine, d'une société plus solidaire et d'un monde plus juste.

L'actionnariat solidaire en bref

Qu'est-ce que c'est ?

● L'actionnariat solidaire permet, à des particuliers souhaitant contribuer à des projets à impact social ou environnemental, d'investir directement une partie de leur épargne dans des entreprises sociales qui ouvrent leur capital ou recherchent des financements. Ainsi, votre argent peut créer des emplois, accompagner la transition écologique, favoriser le logement très social, lutter contre l'exclusion...

Cette épargne est collectée directement par des entreprises sociales, qui l'utilisent pour leurs activités, ou par des financeurs solidaires, qui l'investissent ensuite dans des entreprises ou associations utiles.

Comment ça fonctionne ?

● Trois éléments caractérisent l'actionnariat solidaire. Il finance des projets de l'économie réelle. Il repose sur une démarche transparente, souvent participative : vous recevez des informations sur l'utilisation des fonds et, selon les statuts, pouvez prendre part à la gouvernance. Enfin, il peut donner lieu à une rémunération, sous forme d'intérêts, dividendes ou plus-values. Celle-ci n'est jamais garantie. Plusieurs supports peuvent être proposés : actions (non cotées en bourse), parts sociales, titres participatifs ou obligations. Dans tous les cas, votre argent contribue ainsi au développement durable de l'entreprise.

Qui est concerné ?

● Toute personne souhaitant donner du sens à son épargne. Les montants d'entrée varient selon les structures, à partir de quelques dizaines d'euros. Comme tout investissement, l'actionnariat solidaire comporte des risques, notamment de perte en capital. Il s'envisage sur le long terme, avec une somme dont vous n'avez pas besoin rapidement, en complément d'autres placements.

Pour vous repérer, deux boussoles existent : l'agrément ESUS, accordé par l'État aux structures de l'ESS répondant à des critères d'utilité sociale, et le label Finansol.



LE LABEL FINANSOL distingue les produits d'épargne réellement solidaires. Attribué chaque année par un comité d'experts indépendant, il atteste qu'une partie de votre épargne finance des projets à forte utilité sociale et environnementale et que l'information fournie aux épargnants est fiable et transparente.

→ Plus d'informations sur finance-fair.org



CAPITAL

Ressources financières apportées à une entreprise pour soutenir son développement. En devenant actionnaire, sociétaire ou prêteur, l'épargnant contribue à renforcer les moyens de l'entreprise sur le long terme.

ACTIONS NON COTÉES

Parts du capital d'une entreprise non cotée en Bourse. L'épargnant devient actionnaire : il possède une part de l'entreprise, peut voter en Assemblée générale et parfois recevoir des dividendes. Placement de long terme, avec risque de perte et revente parfois difficile selon les cas.

PARTS SOCIALES

Parts du capital d'une coopérative, mutuelle ou structure de l'ESS. L'épargnant devient sociétaire et participe à sa gouvernance, souvent selon le principe « une personne = une voix ». Elles peuvent ne pas être rémunérées, évoluent peu en valeur et récupérer son argent peut prendre du temps.

TITRES PARTICIPATIFS

Financement de long terme sans entrée au capital. L'épargnant prête des fonds à une structure de l'ESS sans devenir propriétaire ni voter. La rémunération, fixe ou variable, est souvent versée à terme.

OBLIGATIONS

Prêts accordés à une entreprise pour une durée définie. L'épargnant finance un projet et peut percevoir des intérêts, avec remboursement prévu à l'échéance sauf difficulté financière de l'entreprise.

LE PARCOURS DE MON ÉPARGNE



1 J'identifie la ou les entreprises solidaires qui m'intéressent

→ Je choisis une structure alignée avec mes valeurs et mes objectifs, par exemple :



UNE COOPÉRATIVE AGRICOLE



UNE ENTREPRISE D'INSERTION



UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

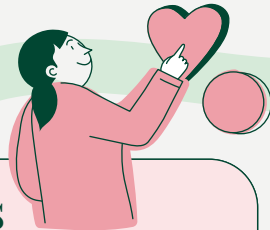


UNE STRUCTURE DE LOGEMENT SOCIAL



Le label Finansol m'aide à m'y retrouver.

2 Je souscris le produit choisi



→ Je prends contact avec l'entreprise :



EN DIRECT



VIA UNE
PLATEFORME
D'INVESTISSEMENT
PARTICIPATIF



VIA UN CLUB
D'INVESTISSEURS

→ Je remplis ensuite un bulletin de souscription pour le support proposé (actions, parts sociales, titres participatifs, obligations...) et j'effectue mon versement.



3 Mon investissement crée de l'impact



→ Mon argent contribue au développement de l'entreprise et peut renforcer ses fonds propres ou ses capacités d'action. Il soutient par exemple :



LA CRÉATION OU
LE MAINTIEN D'EMPLOIS



LE DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉS UTILES
À LA SOCIÉTÉ



L'INNOVATION SOCIALE
OU ENVIRONNEMENTALE



L'ANCRAGE
TERRITORIAL

4 Je récupère mon épargne



→ Pendant la durée de mon engagement, je reçois des informations sur l'utilisation de mon argent et les avancées du projet.



→ Selon les statuts, je peux aussi participer à l'assemblée générale.



→ À terme, je peux récupérer tout ou partie de mon épargne et, parfois, percevoir un gain, selon les conditions prévues dès le départ.



J'AGIS
UTILE

Ce que je dois savoir avant de me lancer

Avant d'investir, prenez le temps de comprendre le cadre, les conditions et la durée d'engagement. L'actionnariat solidaire est accessible, mais s'envisage dans le temps : votre épargne accompagne une entreprise sur plusieurs années.

Les modalités d'investissement

● Pour devenir actionnaire solidaire, vous pouvez investir directement dans une entreprise, passer par une plateforme ou rejoindre un club d'investisseurs. Plusieurs supports existent : actions, parts sociales, titres participatifs ou obligations.

La fiscalité varie selon le support choisi : certaines souscriptions en actions non cotées, parts sociales ou titres participatifs peuvent, sous conditions, ouvrir droit à une réduction d'impôt. Les obligations ne sont pas concernées. Les revenus éventuels (dividendes, intérêts) sont généralement imposés, le plus souvent à hauteur de 30 %.

Le cadre réglementaire

● Avant toute souscription, l'entreprise doit fournir une information précise : projet, risques, durée et modalités de sortie, via des documents comme le Document d'information synthétique (DIS), un prospectus ou la fiche d'informations clés pour l'investissement (FICI).

Risque, rémunération et durée

● Comme tout investissement, l'actionnariat solidaire comporte des risques. **La valeur de votre épargne** dépend de la santé d'entreprises souvent jeunes ou en développement, exposées à des aléas économiques, réglementaires ou commerciaux. Cela peut entraîner des pertes partielles ou totales du capital investi.

Ces entreprises évoluent toutefois dans un écosystème solidaire et sont souvent accompagnées par des financeurs de long terme, ce qui peut renforcer leur développement.

Si l'entreprise se développe, vous pouvez **percevoir une rémunération**. Mais celle-ci peut varier, et certaines structures réinvestissent leurs bénéfices dans leur mission sociale.

L'actionnariat solidaire s'inscrit généralement sur 5 à 7 ans ou plus. **Les modalités de sortie** sont définies dès la souscription : revente possible, remboursement à échéance ou revenus éventuels. La revente peut prendre du temps. Diversifiez vos placements et adaptez votre engagement à votre situation.



Et pour les entreprises bénéficiaires ?

L'actionnariat solidaire apporte des financements de long terme, renforce les fonds propres et les capacités d'action, et soutient le développement de projets à impact. En mobilisant des citoyens, il permet aussi de diversifier les financements et de consolider l'indépendance du projet dans la durée.



JE PEUX RÉCUPÉRER MON ARGENT À TOUT MOMENT

FAUX.

La sortie dépend des conditions prévues au départ : durée minimale de détention, remboursement à échéance, possibilité de revente ou rachat par un tiers. Comme les titres ne sont pas cotés en Bourse, il peut être difficile de trouver rapidement un acheteur. Votre argent peut donc rester immobilisé plusieurs années, même si vous souhaitez le récupérer.

Je vais gagner de l'argent



ÇA DÉPEND.

L'actionnariat solidaire peut donner lieu à des dividendes, des intérêts ou une plus-value lors de la revente, mais ce rendement n'est jamais garanti. Certaines entreprises choisissent aussi de limiter ou de ne pas distribuer de bénéfices pour les réinvestir dans leur mission sociale ou environnementale.



Je sais à quoi sert mon épargne

VRAI.

Vous investissez dans des entreprises ou projets identifiables : foncière solidaire, coopérative d'énergie, entreprise d'insertion... Rapports d'activité, indicateurs d'impact, informations régulières et parfois assemblées générales vous permettent de suivre concrètement l'utilisation de votre argent, les projets financés et leurs bénéfices sociaux ou environnementaux.

L'actionnariat solidaire est réservé aux experts

FAUX. Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de la finance pour devenir actionnaire solidaire. Les entreprises, plateformes et clubs d'investisseurs fournissent des documents d'information et peuvent répondre à vos questions. L'essentiel est de comprendre le projet, le support choisi, le risque, la durée et les conditions de sortie avant de souscrire.



VRAI OU
FAUX ?



Je dois investir beaucoup d'argent

FAUX.

Les montants d'entrée varient selon les entreprises et les supports. Certaines souscriptions sont accessibles avec quelques dizaines ou centaines d'euros. L'enjeu n'est pas d'investir beaucoup, mais d'investir une somme adaptée à votre situation, que vous pouvez immobiliser sans fragiliser votre épargne de précaution ni vos projets à court terme.

Accessible, utile,
mais pas sans risque :
l'actionnariat solidaire
suscite beaucoup
de questions.
Voici cinq idées
reçues pour mieux
comprendre ce que
vous pouvez attendre
de ce placement
avant de vous engager.

Ce que mon épargne permet

Avec l'actionnariat solidaire, votre épargne finance plus directement l'économie réelle et des projets utiles. Pour vous, c'est aussi une manière de rejoindre une communauté citoyenne engagée et de participer, à votre échelle, à une économie plus juste.

Donner du sens à mon argent

● Votre épargne finance des projets concrets, ancrés dans les territoires : emploi, logement, transition écologique, agriculture durable, solidarité internationale. Vous savez mieux où va votre argent et ce qu'il contribue à rendre possible.

Rejoindre une communauté citoyenne engagée

● Devenir actionnaire solidaire, c'est intégrer un collectif en action animé par la volonté d'apporter des réponses concrètes aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est un engagement fort grâce auquel vous accompagnez le développement d'une structure de l'économie sociale et solidaire.

Diversifier mon épargne

● Devenir actionnaire solidaire est une manière de diversifier son épargne : il ne s'agit pas de remplacer vos livrets ou votre assurance-vie, mais bien de compléter votre « portefeuille ». Il s'agit d'une démarche d'investissement et non de philanthropie.

Et pour les entreprises bénéficiaires ?

Au-delà du financement, l'actionnariat solidaire crée un lien durable entre l'entreprise et une communauté de citoyens engagés. Ces épargnants peuvent suivre les avancées du projet, relayer sa mission, renforcer sa visibilité et, selon les statuts, participer à sa gouvernance. C'est un levier de confiance, d'ancrage territorial et de mobilisation citoyenne.

Laura, actionnaire solidaire d'une foncière engagée sur le logement social

« J'avais un peu d'épargne de côté et j'ai cherché les options existantes pour lui donner de l'impact. L'idée de mettre de l'argent dans du logement à destination de personnes sans domicile ou mal-logées m'a parlé. Financer des logements est très concret, on sait que ça a une incidence directe sur la vie des gens. On nous envoie beaucoup d'informations sur les projets financés, c'est transparent. »

Maëlle, actionnaire solidaire d'un acteur de la solidarité internationale

« Avec relativement peu de moyens financiers, il est possible d'améliorer significativement la vie de quelqu'un. Investi en actions, mon argent est utile à plusieurs personnes : il participe à une chaîne de solidarité et il n'y a pas de petits maillons. Et investir solidaire, ne vous empêche pas d'investir en parallèle sur d'autres types de placements plus rémunérateurs financièrement. »



Faire grandir l'énergie citoyenne

Enercoop est un réseau de 13 coopératives qui agit et milite dans les territoires pour une transition énergétique locale, citoyenne et solidaire grâce à la production et la fourniture d'une énergie renouvelable et à des services visant la sobriété et l'efficacité énergétique.



© PHILIPPE LISIAC / SIDI



© SERGIODI 102

Investir au Sud

La SIDI soutient, dans plus de trente pays parmi les plus défavorisés, des structures de microfinance, organisations de producteurs et entreprises sociales qui manquent d'accès aux financements classiques. Votre épargne finance des activités économiques initiées localement, avec un accompagnement technique pour renforcer leur impact social, leur pérennité et l'autonomie des populations.

DES PROJETS UTILES !

Agir avec son épargne solidaire, c'est concret ! Chaque initiative soutenue sur le terrain contribue à une économie plus humaine, une société plus inclusive et un monde plus juste.



© BASE COMMUNE - LES ARCHES



Réveiller les rez-de-chaussée

Base Commune est une foncière solidaire de rez-de-chaussée. Elle achète des locaux pour y installer des activités utiles aux habitants : commerces solidaires, artisanat, culture, ESS... Votre épargne aide à proposer des loyers adaptés, faire vivre les quartiers, créer des lieux de partage et soutenir des projets à impact social et environnemental positif.

Loger plus dignement

En souscrivant au capital de Soliko, vous contribuez à créer des logements dignes et durables pour des personnes en difficulté. Soliko soutient les acteurs du mal-logement par trois leviers concrets : achat et réhabilitation de biens, préfinancement et apport de trésorerie, accompagnement pour sécuriser les projets et renforcer les structures sur le moyen et long terme.



© MORGAN FACHE - SOLIFAP





5 ÉTAPES pour passer à l'action

À vous de jouer !
En quelques étapes, transformez vos
choix financiers en actions concrètes
et devenez épargnant solidaire.



J'identifie la ou les entreprises dans lesquelles je souhaite investir

→ en repérant celles qui correspondent
à mes valeurs et objectifs. Le label Finansol



Je compare les projets

→ et je consulte la documentation : type de produit,
utilité sociale, durée, risques, frais, fiscalité...



Je contacte l'entreprise, la plateforme ou le club d'investisseurs

→ avant de m'engager, je pose toutes mes questions.



Je souscris le produit de mon choix

→ via un bulletin papier ou en ligne, puis un versement.



Je suis la vie de mon investissement

→ via des informations régulières et invitations possibles
à l'assemblée générale.



Et pour les entreprises bénéficiaires ?

- Structurer une offre
d'investissement claire,
lisible et adaptée aux attentes
des épargnants citoyens.
- Fournir une information
complète sur le projet,
les modalités, les risques,
la durée et l'impact attendu.
- Accompagner les
investisseurs dans le temps
grâce à un suivi régulier,
des échanges et une
information transparente.
- Valoriser l'utilité sociale
ou environnementale
du projet pour renforcer
visibilité, confiance,
engagement et mobilisation
autour de la mission.



POUR EN
SAVOIR +

Sur l'actionnariat solidaire

- **Tout comprendre sur l'actionnariat solidaire :**
finance-fair.org/fr/vous-explique-lactionnariat-solidaire
- **Économie sociale et solidaire : action !**
Un dossier spécial actionnariat solidaire réalisé par Libération :
liberation.fr/dossier/economie-sociale-et-solidaire-action/
- **Ouvrir son capital :**
le guide pratique à destination des entreprises solidaires :
finance-fair.org/fr/actualites/guide-sur-lactionnariat-solidaire-tout-savoir-pour-ouvrir-son-capital

Sur les mécanismes de la finance solidaire

FAIR, le site de référence de la finance solidaire en France :

- La finance solidaire, comment ça marche ?
finance-fair.org/fr/finance-solidaire-comment-ca-marche
- Le label Finansol, un repère pour les épargnants :
finance-fair.org/fr/connaitre-le-label-finansol

D'autres solutions existent pour placer votre argent de manière utile

- via l'épargne salariale solidaire
- via les produits bancaires et d'assurance

Le label Finansol vous aide à identifier les placements solidaires qui répondent aux critères de transparence et d'utilité sociale et environnementale.

→ Plus d'informations sur finance-fair.org

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

finance-fair.org

 /FAIR.label.finansol

 @label.finansol

 /company/fair-label-finansol